



République Française  
Département de Loir-et-Cher  
Commune de Chailles

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 11 juin 2026

Le 11 juin 2026 à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Chailles, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Chailles, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Florent MARMAGNE, Maire.

### Etaient présents :

Mme Mathilde BIGOT, Mr Philippe BOULAY, Mr Patrick CHATENIER, Mme COUSIN Carole, Mr COUSIN Éric, Mr Bruno FABA BELTRAN, Mr Romain GAUDELAS, Mme Amandine GRANET, Mme Alexandrine LASSERON, Mme Vanessa MAHEU, Mr Florent MARMAGNE, Mr Benoît MOREL, Mr Olivier NUFFER, Mr Laurent PETIT, Mr Nicolas PETRAULT, Mr Christophe PORCHER, Mme Petra STROINSKI, Mme Isabelle VIEVILLE.

### DATE DE LA CONVOCATION

04 juin 2026

### DATE D’AFFICHAGE

04 juin 2026

### NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 18

### Était absent représenté :

Mr COUQUET Alexandre a donné pouvoir à Mr PETRAULT Nicolas  
Mme GAUDELAS Valérie a donné pouvoir à Mr MARMAGNE Florent  
Mme NUFFER Valérie a donné pouvoir à Mme COUSIN Carole  
Mme WERLING-FLEURY Blandine a donné pouvoir à Mr NUFFER Olivier

### Était excusé :

NEANT

### Était absent :

Mme Nathalie LELARGE

Secrétaire de séance : Mme MAHEU Vanessa

### **DEL n°041 032 052 / 2026 – 7.5 :**

**FINANCES LOCALES : Reversement des fonds ACTEE relatifs à l'audit énergétique du groupe scolaire Simone Veil –**  
**Autorisation de signature de la convention avec Agglopolys**

### Le Conseil Municipal

Vu la délibération n° A-D2020-086 du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 donnant délégation au bureau communautaire des attributions de l'assemblée délibérante notamment pour approuver et signer les conventions et intervenir avec des tiers dans la limite d'un impact financier allant de 1 000 à 40 000 € et dans la limite des crédits inscrits au budget,

Vu la délibération n° A\_D2023\_281\_candidature du Conseil communautaire du 30 novembre 2023 relative à la candidature au programme CEE ACTEE+ (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) et à l'Appel à Manifestation d'Intérêt CHENE,

Vu la convention, annexée à la délibération précédemment citée, notamment son article 4 précisant que « les sommes dues au titre de la présente convention sont versées aux services financiers du bénéficiaire », soit Agglopolys,

Vu la délibération A\_DB2026\_014 du Bureau Communautaire du 18 mai 2026 instaurant le versement de la subvention, pour un montant de 2700€, à la commune de Chailles, relative à l'audit réalisé sur le groupe scolaire Simone Veil, ouvrant droit à une subvention,

Vu la convention ci-annexée pour le reversement des fonds ACTEE,

Considérant l'intérêt pour la commune de percevoir la participation financière de 2 700 € attribuée au titre du programme ACTEE pour la réalisation de l'audit énergétique du groupe scolaire Simone Veil ;

Vu les votes : POUR : 22, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00

Décide

- Article 1 : d'adopter la convention de reversement des fonds ACTEE entre la communauté d'agglomération de Blois et la commune de Chailles.
- Article 2 : d'autoriser Monsieur Le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.
- Article 3 : de prendre acte que le versement par Agglopolys d'une somme de 2 700€ sera effectué au bénéfice de la commune de Chailles au titre de l'audit énergétique du groupe scolaire Simone Veil.
- Article 4 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme  
Chailles, le 12 juin 2026

Le Secrétaire de séance,

Vanessa MAHEU



Le Maire,



Florent MARMAGNE

